



Faute sur la plaque d immatriculation d une amende pour non arret a

Par **jojo985**, le **31/10/2013** à **19:01**

Bonjour le fait d avoir sur l'amende une faute de frappe au niveau de l'immatriculation est ce que c'est contestable ???? Ps c'est une amende pour un arrêt pas très bien effectué à un stop donc interpellation!!!

Par **janus2fr**, le **01/11/2013** à **10:23**

Bonjour,

S'il y a eu interpellation, vous avez donc été identifié comme conducteur. Le conducteur étant pénalement responsable de l'infraction, quelque soit le véhicule conduit, l'erreur d'immatriculation ne vous porte pas préjudice.

Vous pouvez toujours contester, mais sur cette simple erreur, pratiquement aucune chance de voir le PV classé sans suite. Et le juge de proximité pourra vous condamner à une amende supérieure...